

*Brevages sudorifiques contre le farcin et la gale.*—Prenez cinq ou six onces de racines de houblon, ou quatre onces de gailac, ou de sassafras, ou de salsepareille; faites bouillir dans quatre livres d'eau et réduire à trois. Donnez ce breuvage tiède, après l'avoir passé dans un lingo.

## AVIS

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, demande sera faite pour obtenir l'incorporation d'une compagnie intitulée "La Compagnie d'Aqueduc de Fraserville," avec pouvoir de construire un ou des aqueducs dans et pour la ville de Fraserville, d'acquiescir et posséder des biens meubles et immeubles dans et auprès d'icelle, d'exproprier, enfin d'obtenir tous les droits nécessaires et ordinaires en pareil cas.

J. ELZEAR POULIOT, Avocat.

Fraserville, 9 février 1884  
14 février 1884.



## CANAUX DU ST LAURENT.

### AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumissions pour les canaux du Saint-Laurent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest MARDI, le 13<sup>e</sup> jour de février prochain, pour la construction d'une écluse et d'un bref régulateur, et pour creuser et agrandir l'entrée supérieure du canal Cornwall.

Ainsi pour la construction d'une écluse, ainsi que pour agrandir et creuser l'entrée inférieure du canal du Rapide Plat, ou division centrale des canaux de Williamsburgh, et aussi creuser, &c., le chenal à l'entrée supérieure du canal des Galops.

Une carte de l'entrée supérieure du canal Cornwall et de l'entrée supérieure du canal du Rapide Plat, ainsi que des plans et devis des divers travaux pourront être examinés au bureau de l'ingénieur Local, Dickenson's Landing; et pour les travaux à faire à la tête du Canal des Galops ils pourront être examinés à la maison de l'écluseur près de l'endroit, et dans chaque cas des plans, etc., pourront être vus à ce bureau dès et après Mardi le 20<sup>e</sup> jour de janvier courant, où des formules imprimées de soumission seront fournies.

Les entrepreneurs sont informés par le présent que des tranchées d'essai ont été faites dans les sections de travaux de CORNWALL et du RAPIDE PLAT, et ils sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être strictement conforme aux formules imprimées, et d'être accompagnée d'une lettre disant que le soumissionnaire ou les soumissionnaires ont soigneusement examiné la localité et la nature des matières trouvées dans les tranchées d'essai, etc.

Dans le cas de sociétés commerciales, la soumission devra porter la signature particulière, la nature de l'occupation et le domicile de chaque associé; et de plus un certificat de dépôt dans une banque pour la somme de \$4,000 devra accompagner la soumission pour les travaux du canal de Cornwall. La soumission pour les travaux du Rapide Plat devra être accompagnée d'un certificat de dépôt dans une banque pour une somme de \$3,000. Les soumissions pour le creusement, etc., à la tête du canal des Galops devront aussi être accompagnées d'un certificat de dépôt dans une banque pour une somme de \$3,000. Les divers certificats de dépôts (des chèques ne seront pas reçus) doivent être transférés par endossement à l'honorable ministre des Chemins de fer et Canaux, et seront confisqués si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux aux taux et aux conditions mentionnés dans l'offre. Les certificats de dépôts ainsi transmis seront renvoyés aux diverses personnes dont les soumissions ne seront pas acceptées.

Ce Département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY

Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux, }  
Ottawa, 21 Janvier 1884 }  
31 Janvier 1884.

PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.  
District de Kamouraska. }

No. 557.

DAME LEONTINE DIONNE, épouse de Sieur Honoré Dionne,  
cultivateur, de la paroisse de St Philippe de Néry,

Demanderesse,

Le dit HONORÉ DIONNE,

Défendeur.

Une action de réparation de biens a été instituée en cette cause

L. A. LANGLAIS,

Procureur de la Demanderesse.

Fraserville, le 23 Novembre 1883.

31 janvier, 1884

## PEPINIERE DU VILLAGE DES AULNAIES 1884.

30,000 Plants à vendre, variétés propres au climat du  
Canada.—Blé & Patates de semence.

Catalogues gratis.

Pommiers, Pruniers, Poiriers, Cérissiers, Vignes.  
Gadelliers, Groseillers, Framboisiers, Ronces, Fraisiers.  
Erables argentées, Erables Negundo (à Giguère) \$3, \$10, \$15  
le 100.—Peupliers argentés.  
Maronniers, Ormes, Chênes, Arbustes de jardins, etc., etc.  
Spécialités par la malle: "Fraisiers Sharpless" 50 cts doz.  
25 Pommiers, greffés cet hiver, assortis, \$1.  
Erables Negundo 50 cts à \$1 la doz. Chênes \$1 la doz. Ormes  
\$2 la doz.

Timbres de poste acceptés, pour montants au-dessous d'une piastre.  
Blé de Semence, à barbe, "Manitoba & Minnesota," blé le  
plus hâtif, \$4.20 le sac.  
Patates "Blanche d'Amérique," belles, bonnes, très productives  
sac de 100 lbs, \$1.  
Echantillon de Blé & Patates par malle, 5 cts chaque.  
Chèvres, \$10 la paire.

Adressez à

AUGUSTE DUPUIS,

Village des Aulnaies, Comté L'Islet P. Q.

31 janvier 1884.

## A VENDRE.

UNE TERRE située en la paroisse de la Rivière Ouelle, de la contenance d'environ cent douze arpents de superficie, la propriété de la succession de feu Abdon-Rémi Langlais, avec maison, hangar, granges et étable dessus construits. Il suffit de dire que cette terre longe la Rivière-Ouelle, pour établir qu'elle est une des meilleures terres du comté de Kamouraska.

Pour les conditions, s'adresser au sousigné, ou à Messieurs Jean-Baptiste Richard, Thomas Langlais et Pierre Garon, de la Rivière-Ouelle.

JOSEPH-LUC MARTIN,

Tuteur.

Rivière-Ouelle, 26 janvier 1884.

31 janvier 1884